Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 154-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour la commémoration du 11 novembre

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la commémoration de l'Armistice de 1918

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement de la commémoration de l'Armistice de 1918, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits, **Place du Monument aux morts le mercredi 11 novembre 2026 de 8h00 à 13h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 29 octobre 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

MAIRIE DE LA CHAISE DIEU (Haute-Loire)